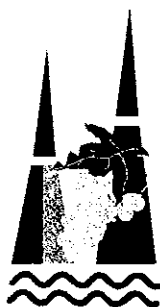


Département de l'Allier

République Française



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2016

Document affiché à l'Hôtel de Ville le
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

ACTES

L'an deux mille seize, le huit novembre à vingt heures minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire – à la suite de la convocation faite par ce dernier le 20 septembre 2016.

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Sandra MONZANI, Christophe GIRAUD, Estelle GAZET – Adjoints, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.

Excusés : Madame Chantal CHARMAT qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT
Monsieur Bernard DELAVAUT qui a donné pouvoir à Monsieur Eric CLEMENT
Madame Chantal REDONDAUD qui a donné pouvoir à Madame Danièle BESSAT
Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Monsieur Christophe GIRAUD
Monsieur Benoît FLUCKIGER qui a donné pouvoir à Monsieur Guy BONVIN

Absents :

Quorum : Vingt-deux Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

Secrétaire : Madame Estelle GAZET

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il propose de procéder l'adoption du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2016, ce qui est fait à l'unanimité.

Acte : **Délibération n° 01 du 08 novembre 2016 (20161108_1DB01) :**
Domaine – Cession d'un terrain route de Loriges

Objet : **3.2 Aliénations**

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau magasin à l'enseigne CENTRAKOR route de Loriges, la Société SAINT-POURCAIN INVEST a fait une offre d'acquisition d'un terrain de 6.374 m² environ appartenant à la Commune situé en face du futur magasin BRICOMARCHE en Zone de La Carbone sur un prix de 34,50 € HT le m² ; valeur confirmée par les Services fiscaux.

Considérant l'intérêt de ce projet pour le confortement et l'extension de ladite Zone et le développement économique de la Commune, le Conseil Municipal unanime autorise la signature du compromis de vente correspondant.

Acte : **Délibération n° 02 du 08 novembre 2016 (20161108_1DB02) :**
Intercommunalité – Compétence « Plan Local d'Urbanisme »

Objet : **5.7 Intercommunalité**

Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 136 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), et considérant que le périmètre de la future Communauté des Communes n'est pas adapté à la gestion du droit des sols, le Conseil débat de l'opportunité de s'opposer au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » audit Etablissement.

Il est convenu de reporter le vote sur cette question début 2017, pour s'inscrire dans les bornes du délai légal.

Acte : **Délibération n° 03 du 08 novembre 2016 (20161108_1DB03) :**
Commerce – Dérogation au repos dominical dans les magasins de détail

Objet :	6.4 Autres actes réglementaires
---------	--

En application de la Loi du 06 août 2015, et statuant sous réserve de l'avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement public de coopération intercommunale auquel appartient la Commune, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail conformément à l'article L3132-26 du Code du travail les dimanches 02 avril, 07 mai, 04 juin, 16 juillet, 13 août, 03 septembre, 01 octobre, 05 novembre, 03 décembre, 10 décembre, 17 décembre et 24 décembre 2017.

Acte :	Délibération n° 04 du 08 novembre 2016 (20161108_1DB04) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget général
--------	--

Objet :	7.1 Décisions budgétaires
---------	----------------------------------

Par 23 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 1 du Budget général qui s'équilibre à 77.503,51 € en investissement et 15.834,00 € en fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 05 du 08 novembre 2016 (20161108_1DB05) : Programmes d'équipement – Demandes de subventions
--------	--

Objet :	7.5 Subventions
---------	------------------------

Vu le programme établi en collaboration avec Monsieur Richard DUPLAT – Architecte en Chef des Monuments Historiques – pour la restauration intérieure de l'église Sainte-Croix qui souffre de l'altération de la plupart de ses parements intérieurs, de la détérioration de la structure de la tribune de l'orgue et de l'orgue lui-même, et considérant qu'une partie des travaux seraient éligibles à une participation financière de la DRAC, le Conseil Municipal unanime confirme la réalisation des trois premières tranches, sollicite la participation financière de l'Etat pour les travaux de la 2ème phase ainsi que les études de Maîtrise d'œuvre correspondantes, adopte le plan de financement correspondant pour un total de 1.848.674,44 € et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Acte :	Délibération n° 06 du 08 novembre 2016 (20161108_1DB06) : Vie associative – Attribution de subventions
--------	---

Objet :	7.5 Subventions
---------	------------------------

Afin de soutenir la construction d'un poste de pêche pour personnes à mobilité réduite sur l'Ile de la Ronde, l'assemblée unanime accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique LA SIRENE.

Acte :	Délibération n° 07 du 08 novembre 2016 (20161108_1DB07) : Taxes et produits irrécouvrables – Extinctions de créances
--------	---

Objet :	7.10 Divers
---------	--------------------

A la demande du Trésorier receveur municipal et vu les jugements correspondants, le Conseil Municipal par 19 voix contre 8 accepte d'admettre en créances éteintes diverses créances sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant total de 1.504,17 €.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 10 novembre 2016 par le Maire soussigné,

 Bernard COULON
--

